

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 9 novembre 2022

Annule et remplace la délibération n° 2022-021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

**Demande DSIL 2022 –
Sécurisation du rocher
d’escalade et aménagement
de ses abords**

L’an deux mille vingt-deux
le 9 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine –Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme INGLES Martine – M. PINEDE Jean-Marie

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 4 novembre 2022

Monsieur le Président rappelle à l’assemblée le projet de sécurisation du rocher d’escalade du Mouli et d’aménagement de ses abords.

2022 / 038

Le projet estimé à 96 722.80 € HT se divise comme suit :

- RTM maîtrise d’œuvre : 4 122 € HT
- Travaux sécurisation rocher d’escalade : 27 190 € HT
- Aménagement parking : 16 820,80 € HT
- ONF : 980 € HT
- Aménagement abords : 9 600€ HT
- Sanitaires automatiques : 29 930 € HT
- Travaux eau pour sanitaires : 8 080 € HT

Il propose de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de La DSIL 2022.

Extrait du registre

OUI l’exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **SOLLICITE** de la part de l’Etat une aide aussi élevée que possible au titre de la DSIL 2022 afin de parfaire le financement du projet décrit ci-dessus,

... **PROPOSE** le plan de financement comme suit :

- Dépenses : 96 722.80 € HT de participation communale au projet
- Recettes : Demande DSIL 2022 (51,6 %) : 49 911 €
- Autofinancement nécessaire : 46 812 €

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l’avancée de ce projet,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

Accusé de réception en préfecture
066-216601880/20221109-2022-038-DE
Date de réception préfecture : 10/11/2022

